

#### Votre contact

Tel : 01 30 08 61 60  
Fax : 01 39 18 60 39  
Mail : [contact@78-91-95.ifrb.fr](mailto:contact@78-91-95.ifrb.fr)

#### Durée

7 heures soit 1 jour

#### Public

Tout personnel compétent dans des thématiques d'encadrement technique ou d'encadrement de chantier.

#### Niveau de connaissances préalables

Maîtriser la langue française.

#### Pré requis

Être âgé de 18 ans.

**La formation préalable est conditionnée à la présentation à l'organisme de formation d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur.**

L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

#### Formateur

Formateur expérimenté.

#### Moyens pédagogiques et supports

- Cours sous forme de vidéo projection,
- Plate-forme pédagogique,
- Pour la partie pratique, les EPI de base adaptés à son activité (chaussures de sécurité, casque, gants...) sont fournis par le stagiaire.

#### Sanction

Attestation validant les compétences acquises lors du stage.



#### Objectifs de la formation

- Respecter les obligations de formation en sous-section 4 de tout encadrant technique et/ou encadrant de chantier au sens de l'arrêté du 23/02/12,
- Définir des procédures adaptées aux interventions sur des sites susceptibles ou contenant de l'amiante,
- Evaluer les risques, établir des modes opératoires et les faire appliquer ou les appliquer.

#### Programme

##### Formation théorique :

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé,
- Régions à terrains amiantifères,
- Les exigences de la réglementation,
- Interdiction de l'amiante,
- Prévention du risque pour les interventions,
- Protection des travailleurs,
- Élimination des déchets amiantés,
- Dispositions pénales encourues par l'employeur,
- Exigences du Code de la santé,
- Obligations des propriétaires,
- Les documents administratifs,
- Repérage et diagnostique,
- Obligations des armateurs,
- Analyse critique des documents pour évaluer les risques,
- Identification de l'amiante,
- Produits et dispositifs,
- Modalités d'identification,
- Rapports de repérages et diagnostics,
- Produits ou procédés de substitution à l'amiante,
- Obligations du donneur d'ordre,
- La gestion des déchets Conditionnement, étiquetage, stockage, évacuation et élimination des déchets,
- Les actions à mener avant les interventions,
- Évaluation des risques et ses résultats,
- Notices de postes,
- Choix des méthodes de travail,
- Les procédures et méthodes d'intervention,
- Procédures pour la protection des travailleurs et de l'environnement,
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante,
- Procédures de contrôle de l'empoussièrement,
- Suivi des expositions,
- Procédures de décontamination,
- Traçabilité des opérations,
- Situations d'urgence et anormale,
- Procédures de gestion des déchets,
- Les protections collectives et individuelles,
- Choix, utilisation, maintenance et entretien des équipements de protection collective,
- Limites d'efficacité Consignes d'utilisation, de maintenance et de remplacement à faire appliquer,
- La gestion des déchets,
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Faire appliquer l'ensemble des procédures et méthodes aux encadrements de chantier et opérateurs.

## Programme

### Formation pratique :

- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante,
- Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante,
- Les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées,
- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits,
- Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source,
- Sur la base de l'évaluation des risques,
  - Etre capable d'établir un mode opératoire s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer,
- Etre capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

**Faute de participants, l'IFRB se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation.  
Possibilité de prise en charge par les fonds de formation (OPCA).**